

Département de Maine-
et-Loire

Arrondissement de
Segré-en-Anjou-Bleu

2022-06-30-23 : Décision modificative n°1 du budget immobilier
d'entreprises

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à vingt heures trente, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence d'Etienne Glémot, Président.

Étaient présents : Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Jean PAGIS, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Hervé BLANCHAIS, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, Pascal CHEVROLLIER, David GEORGET, Etienne GLEMOT, Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD, Véronique LANGLAIS, Maryline LEZE, Estelle DESNOES, Michel POMMOT, Brigitte OLIGNON, Marie-Françoise BELLIER-POTTIER, Emmanuel CHARLES, Jean-Pierre BOISNEAU, Florence MARTIN, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODEE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU

Étaient excusés : Pierre-Pascal BIGOT, Guy CHESNEAU, Isabelle CHARRAUD, Muriel NOIROT, Christelle BURON, Marc-Antoine DRIANCOURT, Rachel SANTENAC, Michel THEPAUT, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Joël ESNAULT, Jean-Marc-COTTIER, Mireille POILANE, Benoit ERMINE, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST

Pouvoirs : Pierre-Pascal BIGOT donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU, Guy CHESNEAU donne pouvoir à Pascal CHEVROLLIER, Isabelle CHARRAUD donne pouvoir à Etienne GLEMOT, Muriel NOIROT donne pouvoir à Etienne GLEMOT, Christelle BURON donne pouvoir à Estelle DESNOES, Marc-Antoine DRIANCOURT donne pouvoir à Michel POMMOT, Rachel SANTENAC donne pouvoir à Véronique LANGLAIS, Michel THEPAUT donne pouvoir à Maryline LEZE, Liliane LANDEAU donne pouvoir à Brigitte OLIGNON, Virginie GUICHARD donne pouvoir à Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT donne pouvoir à Florence MARTIN, Jean-Marc COTTIER donne pouvoir à Christelle LAHAYE, Mireille POILANE donne pouvoir à Michel BOURCIER

Membres en exercice :50
Membres présents :34
Pouvoirs :13
Quorum :17
Votants :47
Votes pour :47
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 24/06/2022
Date d'affichage : 15/07/2022

Secrétaire de séance : Valérie AVENEL

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20220630-2022-06-30-23-BF
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction comptable M57 ;

VU la délibération n°2022-03-31-21 du Conseil Communautaire en date du 31 mars 2022 approuvant le budget primitif immobilier d'entreprises

VU l'axe 4 du Projet de Territoire de la CCVHA dit « Renouveler la gouvernance du territoire et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire ;

VU l'engagement de la labellisation Lucie 2600 « Mettre en place une gouvernance responsable » ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget annexe Immobilier d'entreprises ;

IMMOBILIER ENTREPRISES

Nature	Dépenses			Investissement			Recettes			TOTAL BUDGET
	Total budget	DM 1	TOTAL BUDGET	Nature	Total budget	DM 1	TOTAL BUDGET			
	N	N	N		N	N	N			
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			0,00	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	165 763,43		165 763,43			
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	215 483,08		215 483,08	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	475 000,00		475 000,00			
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	64 332,50		64 332,50	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES ATELIERS F	978 255,83		978 255,83			
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 000,00		5 000,00	23 IMMOBILISATIONS EN COURS			0,00			
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 318 385,80		1 318 385,80				0,00			
			0,00				0,00			
			0,00				0,00			
SOUS-TOTAL	1 603 201,38	0,00	1 603 201,38	SOUS-TOTAL	1 619 019,26	0,00	1 619 019,26			
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	204 835,88		204 835,88	001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE			0,00			
Mouvement d'ordre										
			0,00	021 VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT	100 963,00		100 963,00			
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTR	4 500,00		4 500,00	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTR	92 555,00		92 555,00			
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	80 000,00		80 000,00	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	80 000,00		80 000,00			
Total Dépenses	1 892 537,26	0,00	1 892 537,26	Total Recettes	1 892 537,26	0,00	1 892 537,26			
			1 892 537,26				1 892 537,26			

Nature	Dépenses			Fonctionnement			Recettes			TOTAL BUDGET
	Total budget	DM 1	TOTAL BUDGET	Nature	Total budget	DM 1	TOTAL BUDGET			
	N	N	N		N	N	N			
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	32 000,00		32 000,00	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VEN	17 000,00		17 000,00			
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5,00	700,00	705,00	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	240 023,00	700,00	240 723,00			
66 CHARGES FINANCIERES	33 000,00		33 000,00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS			0,00			
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00		2 000,00				0,00			
68 DAP - POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRC	1 000,00		1 000,00				0,00			
			0,00				0,00			
			0,00				0,00			
SOUS-TOTAL	68 005,00	700,00	68 705,00	SOUS-TOTAL	257 023,00	700,00	257 723,00			
			0,00	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE			0,00			
Mouvement d'ordre										
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	100 963,00		100 963,00				0,00			
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTR	92 555,00		92 555,00	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTR	4 500,00		4 500,00			
043 OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC			0,00	043 OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC			0,00			
Total Dépenses	261 523,00	700,00	262 223,00	Total Recettes	49 000,00	700,00	262 223,00			
			262 223,00				262 223,00			

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, par courrier adressé, devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de la publication ou par l'application [Télérecours Citoyens](http://www.telerecours.fr) accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

ENTENDU l'exposé de Maryline LEZE, rapporteur ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité:

- **Approuve la décision modificative n°1 au budget immobilier d'entreprises telle qu'exposée ci-dessus ;**
- **Autorise le Président ou son représentant à prendre toute disposition visant à rendre effective la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre
Fait et délibéré en séance
le 30 juin 2022
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président



Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20220630-2022-06-30-23-BF
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

3 / 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, par courrier adressé, devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de la publication ou par l'application *Télérecours Citoyens* accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.